

Le Directeur adjoint
Adjoint au Responsable du Pôle Inspection du Travail

à

Madame le Maire,
Monsieur le Maire

Pôle Inspection du Travail
Section Centrale Travail

Affaire suivie par : Armelle LE LAY
Tél. : 01.75.18.87.24 ou 01.75.18.87.01
Mèl. : armelle.le-lay@seine-et-marne.gouv.fr

Pj : Arrêté préfectoral n°2024—DDETS-UD77 05 2 du 28 avril
2024

Melun, le 07 mai 2024

Objet : Liste des conseillers du salarié du département de la Seine-et-Marne

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

La liste des personnes pouvant assister le salarié à sa demande, lors de l'entretien préalable au licenciement et à la rupture conventionnelle du contrat, dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel, doit en application de l'article D.1232-5 du code du travail, être tenue à la disposition des salariés dans chaque mairie.

Cette liste a été renouvelée par arrêté préfectoral n°2024-DDETS-UD77-05-2 du 28 avril 2024, dont la copie est jointe.

Vous trouverez, également jointe, une plaquette d'informations portant sur le statut des conseillers du salarié, leurs missions et les cas de recours possibles. Cette plaquette a vocation à être remise par vos services aux administrés demandeurs, en même temps que la liste des conseillers.

Cette liste et cette plaquette sont disponibles en ligne sur les sites suivants :
Site internet de la préfecture : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Economie-finances-publiques-travail-et-emploi/Unite-territoriale-DRIEETS-Ile-de-France>
Site de la DRIEETS : <https://idf.drieets.gouv.fr/> Rubrique : Travail et relations sociales, Les conseillers du salarié.

Je vous remercie par avance de votre contribution à la diffusion de cette information auprès de vos administrés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental,
Par délégation,
Le directeur adjoint


Didier Lecomte